

5054H55216

9260

(1938-41)

Droit de regard de la S.N.C.F. sur les associations qu'elle subventionne

Droit de regard de la S.N.C.F. sur les associations qu'elle subventionne

(s)	C.D.	22.3.38	53	VI
(s)	C.D.	27.6.39	22	V
(s)	C.D.	30.1.40	32	VIII
(s)	C.A.	8.1.41	21	VI

Application : V. D. 4555 : Rapport sur le fonctionnement des orphelinats.

QUESTION VI - Subventions, pour 1940, aux Sociétés sportives artistiques, littéraires et musicales groupant les agents de la S.N.C.F.-

F.V. (s)

.....

M. MOREAU-NERET et M. GRIMPRET insistent sur la nécessité du contrôle que doit exercer la S.N.C.F. à l'effet de s'assurer que les subventions ainsi accordées sont bien effectivement utilisées en vue du développement des sports et de l'occupation des loisirs.

.....

Sténo (s) p. 22

.....

M. MOREAU-NERET - Lorsque propositions de/ des/subventions de cette sorte sont soumises au Conseil, il serait intéressant que nous puissions avoir quelque idée des dépenses des organismes bénéficiaires, ainsi que leurs ressources propres, de telle manière que nous soyons en mesure d'apprécier si la Société ne vit que par nous ou a, par ailleurs, des moyens d'existence. Nous nous rendrions ainsi mieux compte de l'importance de l'aide que nous apportons.

M. GRIMPRET - Je voulais présenter la même observation que M. MOREAU-NERET, en soulignant qu'il s'agit, en l'espèce, de subventions au titre de l'année 1940. Par conséquent, les dépenses doivent être d'ores et déjà effectuées. Mais, si ces dépenses sont déjà faites, la subvention ne va plus alors représenter qu'une sorte de cadeau.

.....

M. FILIPPI - Il y a toujours une sorte de décalage entre l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et le moment où

elle est utilisée : en 1939, les Sociétés vivent sur la subvention de 1938, en 1940, sur celle de 1939, etc

.....

M. LE PRESIDENT - Je suis d'accord pour qu'on nous donne des renseignements d'ordre général sur la situation financière des Sociétés : cela peut être un élément utile d'appréciation. Mais je ne crois pas qu'il soit très utile que nous examinions trop profondément leur comptabilité. Ce que nous cherchons à obtenir, au moyen des subventions, c'est le développement des sports et de ce qui peut d'une manière générale occuper sainement les loisirs de notre personnel. Nous devons nous assurer que le but ainsi poursuivi est atteint, mais il est nécessaire que nous laissions toute initiative aux Sociétés pour utiliser au mieux les subventions.

.....

M. LIAUD - Les grandes sociétés sportives, exception faite pour les Sociétés de professionnels, sont toujours subventionnées. Ce n'est pas le seul produit des cotisations de leurs adhérents qui leur permet de subsister ; il y a toujours derrière quelqu'un qui s'intéresse à elles. Il est normal que, pour les groupements de cheminots, la S.N.C.F. assume ce rôle.

.....

QUESTION VIII - Compte rendu sur l'activité et la situation financière des Orphelinats subventionnés par la S.N.C.F.

Droit de regard de la S.N.C.F. sur le fonctionnement des oeuvres qu'elle subventionne

(s) p.32

.....
M. ARON - Il me paraît anormal que la S.N.C.F. accorde des subventions uniquement pour alimenter une réserve. Je n'en conclus pas que la S.N.C.F. devrait supprimer les subventions qu'elle alloue à cette oeuvre, mais je pense qu'elle devrait, en contre partie, avoir le droit d'en contrôler la gestion, de façon à faire ~~diminuer~~ diminuer les réserves qui sont considérables, eu égard à la dépense annuelle de l'Orphelinat.
.....

M. FILIPPI - C'est la première fois que l'Orphelinat nous remet ses comptes. Nous n'avons pas pu exercer un contrôle dans le détail.

M. GRIMPRET - Il serait cependant très intéressant d'étudier ces comptes d'un peu plus près.

M. FILIPPI - C'est assez délicat. Il faudrait alors qu'une décision fût prise nous autorisant à intervenir dans la gestion.

M. GRIMPRET - Ce n'est pas ce que je demande.

M. ARON - Moi non plus.

M. GRIMPRET - Je ne demande pas que nous contrôlions l'emploi des fonds, mais que nous ayons néanmoins un certain droit de regard.
.....

M. FILIPPI - il nous est difficile de contrôler si les dépenses sont justifiées et je crois qu'il veut mieux

prendre les résultats tels qu'ils nous sont fournis.

.....

M. MARLIO - Je suis d'accord avec M. le Président GHIMRET, et il me paraît utile de savoir si les sommes que reçoivent les Orphelinats x sont bien employées conformément aux buts que poursuivent ces Oeuvres.

.....

27 juin 1939

QUESTION V - Renouvellement, pour 1939, de la subvention
à l'Orphelinat National des chemins de fer
de France et des Colonies.-

Droit de regard de la S.N.C.F. sur les oeuvres qu'elle
subventionne

(s) p. 22

.....

M. ARON -il serait bon que nous soyons néanmoins tenus
au courant de l'activité des oeuvres que nous subventionnons.

M. LE PRESIDENT - D'accord

.....

Question VI

Droit de regard de la S.N.C.F. sur les associations qu'elle subventionne.

(s) P. 53

.....
M. LE PRESIDENT - J'ajouterai que, fidèle à une politique qui peut avoir ses inconvénients, mais que j'ai suivie à la Cour des Comptes, j'ai demandé si l'on consentirait à me présenter les comptes de l'établissement : on m'a répondu par l'affirmative.

M. ARON - Je n'insiste pas, mais j'ai eu l'occasion de revoir toute la législation sur les Orphelinats : il s'est passé, dans certains de ces établissements, des incidents regrettables, abstraction faite de toutes tendances politiques, et je crois que c'est un devoir pour nous d'exercer un certain contrôle en cette matière. Ainsi, on fait travailler les pupilles et cela soulève la question de la vente du produit de leur travail. Il y a bien d'autres questions à suivre, celle du pécule en particulier. Je ne connais pas ces Orphelinats pour enfants de cheminots, mais le problème général est très complexe.

M. LE BESNERAIS - Comme le propose M. ARON, il faudrait n'accorder la subvention demandée que pour une année.

.....
M. LE PRESIDENT - Sans doute, il ne faut pas que nous prenions une responsabilité quelconque dans l'Administration de ces Orphelinats, mais il me paraît nécessaire d'exercer un certain droit de regard, car il ne faut pas qu'on puisse nous adresser un jour le reproche d'avoir donné de l'argent à une œuvre qui, par exemple, spéculerait sur les orphelins.

M. ARON - Je pourrais vous citer des exemples typiques.